



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-106

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2017

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-06-16-023 - Décision du 16 juin 2017 portant délégation de signature pour la signature et la notification des commandes urgentes. (3 pages)	Page 3
84-2017-07-21-010 - Décision n° 17-132 du 21 juillet 2017 portant subdélégation en matière d'attributions générales des services de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes. (4 pages)	Page 6
84-2017-07-21-011 - Décision n°17-133 du 21 juillet 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics et délégation pour les opérations de l'application informatique financière de l'État – CHORUS-OSIRIS. (6 pages)	Page 10

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA SIGNATURE ET LA NOTIFICATION
DES COMMANDES URGENTES**

**Le premier président de la cour d'appel de LYON
et
La procureure générale près ladite cour**

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'article R.312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président de la cour d'appel et du procureur général près cette cour pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel et à la possibilité qu'ils ont de déléguer conjointement leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, à un magistrat ou aux agents en fonction à la cour d'appel, dans les juridictions du ressort ou au service administratif régional,

Vu les articles R. 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 1er février 2017 portant nomination de Monsieur Régie VANHASBROUCK aux fonctions de premier président de la cour d'appel de LYON ;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de Madame Sylvie MOISSON aux fonctions de procureure générale près la cour d'appel de LYON ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 11 mai 2016 portant détachement de Monsieur Michel CRAMET dans le corps des directeurs fonctionnels des services de greffe judiciaire, et le nommant aux fonctions de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de LYON ;

DECIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de nos signatures, à l'effet de signer et notifier un commande relevant des dépenses de fonctionnement courant dans les cas d'urgence ne permettant pas le traitement préalable d'une demande d'achat par les agents dûment habilités à la validation des engagements juridiques dans l'outil Chorus, est donnée aux personnes ci-après désignées :

Juridictions / services	Titulaires	Suppléants
COUR d'APPEL DE LYON		
Cour d'appel de LYON	Mme Myriam BOSSY , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe	M. Michel RUTKOWSKI , Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe
Service administratif interrégional	Mme Anne-Marie LE-GOFF , Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion de la formation Mme Cécile CROISSANDEAU Directrice des services de greffe judiciaires, Responsable de la gestion de l'informatique Mme Amandine RAMOS Directrice des services de greffe judiciaires Responsables de la gestion du patrimoine immobilier	

Juridictions / services	Titulaires	Suppléants
COUR d'APPEL DE LYON		
	Mme Eugénie REN Directrice des services de greffe judiciaires placée, en cas de mission de remplacement d'un directeur ou chef de greffe du ressort	
	Mme Joëlle SABOURIN Directrice des services de greffe judiciaires placée, en cas de mission de remplacement d'un directeur ou chef de greffe du ressort	
DEPARTEMENT DE L'AIN (01)		
Arrondissement judiciaire de BOURG EN BRESSE		
Tribunal de grande instance de BOURG EN BRESSE	Mme Christelle MAROT , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Catherine RAFFIN , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe
Tribunal d'instance de BOURG EN BRESSE	Mme Eugénie REN , Directrice des services de greffe placée, Directeur de greffe	
Tribunal d'instance de NANTUA	Mme Véronique LE CLECH , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	
Tribunal d'instance de TREVoux	Mme Sandrine LEOBON , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Gaëlle MARTI , Greffier
Tribunal d'instance de BELLEY	Mme Céline DESMARIS , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	M. Laurent THOMAS , Greffier
Conseil des prud'hommes de BOURG EN BRESSE	Mme Marie-Antoinette DANA , Greffier, chef de greffe	Mme Maryline BOZON , Greffier
Conseil des Prud'hommes De BELLEY	Mme Anouck DOMPNIER , Greffier, chef de greffe	
Conseil des prud'hommes d'OYONNAX	Mme Sylvie COMUZZI , Greffier, chef de greffe	
DEPARTEMENT DE LA LOIRE (42)		
Arrondissement judiciaire de ROANNE		
Tribunal de grande instance de ROANNE	Mme Lorena COZZA , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	M. Eric COLLET , Secrétaire administratif
Tribunal d'instance de ROANNE	Mme Marie-Pierre GRIOT-PERRET Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Lorena COZZA , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe du tribunal de grande instance de ROANNE
Conseil des prud'hommes de ROANNE	Mme Marie-Laure VIVIERE-MATRAY Greffier, chef de greffe	Mme Elisabeth POYET , Adjoint administratif
Arrondissement judiciaire de SAINT ETIENNE		
Tribunal de grande instance de SAINT ETIENNE	M. Alain LACOMBE Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe Mme Céline TREILLE , Adjoint administratif	Mme Isabelle FILLIAT Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe
Tribunal d'instance de SAINT ETIENNE	Mme Karine PERAUD , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Marie-Christine GANDRAT Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe
Tribunal d'instance de MONTBRISON	M. Jean-Luc PERBET , Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe	Mme Ghislaine DRUTEL , Greffier, chef de greffe du conseil des prud'hommes
Conseil des prud'hommes De SAINT ETIENNE	Mme Sylvie BONJOUR , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Madame Eliane ROS-HUGON Mme Françoise REVERCHON Mme Annick CRISTIN Greffiers

<i>Juridictions / services</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
COUR d'APPEL DE LYON		
DEPARTEMENT DU RHONE (69)		
Arrondissement judiciaire de LYON		
Tribunal de grande instance de LYON	M. Philippe AUTHIER , Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe Mme Maryse STURNY-GIOVALE Directrice des services de greffe judiciaires, Chargée du budget d'intérêt commun	Monsieur Claude RUSSIER Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe adjoint Mme Coralie CHAIZE Directrice des services de greffe judiciaires, Chargée du des ressources humaines
Tribunal d'instance de LYON	Mme Nadine GAZEL-BADIOU , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Elisabeth MATIAS , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe
Tribunal d'instance de VILLEURBANNE	Mme Véronique BRELIER , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	Mme Bernadette WILLIEZ , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe adjointe
Tribunal de police de LYON	Mme Evelyne MOINE , Greffier, chef de greffe,	Mme Pierre MAUBLANC Greffier
Conseil des prud'hommes de LYON	Mme Marie-Paule DOURS , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe,	M. Serge THOUVENIN Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe adjoint Mme Hélène PIERRE Directrice des services de greffe judiciaires
Arrondissement judiciaire de VILLEFRANCHE SUR SAONE		
Tribunal de grande instance de VILLEFRANCHE SUR SAONE	Mme Nathalie VALETTE , Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	M. Jean-Guillaume CHATELARD Directeur des services de greffe judiciaires, Directeur de greffe adjoint
Tribunal d'instance de VILLEFRANCHE SUR SAONE	Mme Nicole CORROYER-BARTOLETTI Directrice des services de greffe judiciaires, Directrice de greffe	M. Maurice DIDIER Greffier
Conseil des prud'hommes de VILLEFRANCHE SUR SAONE	M. Roger BOULAY , Greffier, chef de greffe	M. Olivier VITTAZ , Greffier

Article 4 - La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, directeurs de greffe et greffiers, chefs de greffe des juridictions du ressort de la cour d'appel de Lyon et publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16 juin 2017

LA PROCUREURE GENERALE,

LE PREMIER PRESIDENT,

Sylvie MOISSON

Régis VANHASBROUCK



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle Secrétariat général
Affaire suivie par : Nicolas ESPINOSA-GALMES
Courriel : nicolas.espinosa-galmes@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04.72.61.39.64

DECISION N° 17-132 portant subdélégation en matière d'attributions générales des services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes.

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
D'Auvergne-Rhône-Alpes PAR INTERIM**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisations et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 mai 2017 nommant Madame Françoise MAY-CARLE, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-191 du 1^{er} avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Madame Fabienne DEGUILHEM, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Monsieur Bruno FEUTRIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-05-222 du 18 mai 2017 donnant délégation de signature à Madame Françoise MAY-CARLE, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes par intérim, au titre des attributions générales ;

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise MAY-CARLE, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de Madame Fabienne DEGUILHEM, directrice régionale adjointe et de Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint, la délégation de signature qui leur est conférée par l'arrêté préfectoral n°2017-05-222 du 18 mai 2017, sera exercée par les personnes ci-dessous désignées.

Article 2 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de la présente décision, aux personnes suivantes :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales ;
- Madame Jocelyne MIGNOT, contractuelle A, cheffe du service Systèmes d'information et de communication ;
- Monsieur Olivier BELLAMY, adjoint à la cheffe du service Systèmes d'information et de communication ;
- Monsieur Xavier PESENTI, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de gestion administrative du personnel ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON, attachée principale d'administration de l'Etat, référente ressources humaines et affaires générales site de Clermont-Ferrand.

Article 3 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 5 de la présente décision, aux personnes suivantes :

Chefs de pôle

- Monsieur Pascal ARROS, statisticien, responsable de la mission régionale d'observation, études, statistiques et communication ;
- Madame Marie-José DODON, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle-Evaluation ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du Pôle Sport ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du Pôle Social Régional ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du Pôle Emploi - Formations – Certifications ;
- Madame Cécile DELANOE, inspectrice de la jeunesse et des sports de 2ème classe, chef du Pôle Jeunesse, Ville, Vie Associative.

Adjoints aux chefs de pôle et chefs de service

- Madame Marie-Cécile DOHA, inspectrice de la jeunesse et des sports de 2ème classe, adjointe au chef du pôle sport ;
- Madame Josiane GAMET, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, adjointe à la cheffe du pôle emploi, formations, certifications ;
- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la jeunesse et des sports de 2ème classe, cheffe du service métiers du sport et de l'animation ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers paramédicaux ;
- Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers du travail social ;
- Madame Pascale GUYOT DE SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service demande d'asile et intégration des populations immigrées ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Anaïs MARTINS DA CRUZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Jocelyne MORENS, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service accueil, hébergement, insertion.

Autres cadres A

- Madame Céline BERTHON-CHABASSIER, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, affectée au pôle Jeunesse, Ville, Vie Associative
- Monsieur Bruno BOYER, professeur de sport au pôle sport
- Madame Haciba CHAIB, agent contractuel catégorie A, affectée au pôle Jeunesse, Ville, Vie Associative
- Madame Pascale DESGUEES, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service métiers paramédicaux
- Madame Régine MAGNAT, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, affectée au pôle Jeunesse, Ville, Vie Associative

- Monsieur Luc RENAULT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, affecté au service métiers du travail social
- Madame Marie-Christine WELCOMME-POQUET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, affectée au sein de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation

Article 4 : Sont exclus de la présente délégation :

1. Les actes à portée réglementaire,
2. Les actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agréments ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
3. Les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
4. Les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents,
5. Les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat,
6. Les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
7. Les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
8. Les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions,
9. Les décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 50 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : la présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 21 juillet 2017

La directrice régionale et départementale
par intérim,

Françoise MAY-CARLE



**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle Secrétariat général
Affaire suivie par : Nicolas ESPINOSA-GALMES
Courriel : nicolas.espinosa-galmes@drjscs.gouv.fr
Téléphone : 04.72.61.39.64

DECISION N°17-133 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics et délégation pour les opérations de l'application informatique financière de l'Etat – CHORUS-OSIRIS

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
D'Auvergne-Rhône-Alpes par Interim**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux règles de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 portant organisation et compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n° 82-389 (articles 15 et 17) et n° 82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/191 du 1er avril 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 mai 2017 nommant Madame Françoise MAY-CARLE, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Monsieur Bruno FEUTRIER, Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2016 nommant Fabienne DEGUILHEM, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-05-223 du 18 mai 2017 donnant délégation de signature à Madame Françoise MAY-CARLE, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'État;

DECIDE

Article 1 : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté n°2017-05-223 du 18 mai 2017, ainsi que pour la passation des marchés publics à procédure adaptée, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise MAY-CARLE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Fabienne DEGUILHEM, directrice régionale adjointe, Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint.

Article 2 : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de chacun des programmes suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Françoise MAY-CARLE, Madame Fabienne DEGUILHEM, Monsieur Bruno FEUTRIER, la délégation de signature qui lui est conférée pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun sera exercée par :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 124-333-724 ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 124-333-724 ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 124-333-724 ;
- Monsieur Xavier PESENTI, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion administrative du personnel, pour les programmes 124-333 ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON, attachée principale d'administration de l'Etat, référente ressources humaines et affaires générales site de Clermont-Ferrand, pour les programmes 124-333 ;
- Madame Jocelyne MIGNOT, contractuelle A, chef du service Systèmes d'information et de communication pour les programmes 124-333.

Et pour la passation des marchés publics par :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale, pour les programmes 124-333-724 ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale pour les programmes 124-333-724 ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales pour les programmes 124-333-724.

Article 3 : En cas d'absence des personnes visées à l'article 1 et pour l'exercice des compétences régionales, la subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 6 du présent arrêté, aux personnes suivantes :

Chefs de pôle régionaux

- Monsieur Pascal ARROS, statisticien, responsable de la mission régionale d'observation, études, statistiques et communication pour le programme 124 ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du Pôle Sport, pour le programme 219 ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du Pôle Cohésion Sociale, pour les programmes 177-304-157 ;
- Madame Cécile DELANOE, inspectrice de la jeunesse et des sports de 2ème classe, chef du Pôle Jeunesse, Ville, Vie associative, pour le programme 147 et 163 ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du Pôle Emploi Formations - Certifications, pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations sanitaires et sociales relevant des programmes 124-304-219-163.

Adjoints aux chefs de pôle et chefs de service

- Madame Marie-Cécile DOHA, inspectrice de la jeunesse et des sports 2ème classe, adjointe au chef du pôle sport, programme 219 ;
- Madame Josiane GAMET, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, adjointe à la cheffe du pôle emploi, formations, certifications, pour les programmes 124-304-219-163 ;
- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la jeunesse et des sports de 2ème classe, cheffe du service métiers du sport et de l'animation pour les programmes 124-219-163 ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers paramédicaux pour le programme 124 ;
- Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service métiers du travail social pour les programmes 124-304 ;
- Madame Pascale GUYOT DE SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service demande d'asile et intégration des populations immigrées ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Anaïs MARTINS DA CRUZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe au chef du service de protection des personnes vulnérables ;
- Madame Jocelyne MORENS, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service accueil, hébergement, insertion.

Article 4 : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7) pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale.

Article 4 bis : S'agissant du pilotage des restitutions dans CHORUS (licence MP7) pour l'exercice des compétences relevant du Secrétariat Général commun par :

- Madame Françoise LECOUTURIER, affectée au service Finances et pilotage par la performance ;
- Madame Sylvie BLANCHARD, gestionnaire budgétaire, affectée au service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Luc AVRIL, gestionnaire administratif et budgétaire, affecté au Pôle Social régional ;
- Madame Nadine SOULEYRE, gestionnaire administratif et budgétaire, site de Clermont-Ferrand

Article 5 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS FORMULAIRES par :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale.

Article 6 : S'agissant des validations de l'ensemble des formulaires OSIRIS :

- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint responsable du service Administration générale ;
- Madame Lila KACED, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service Administration générale ;
- Madame Dominique MOMPRIVE, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale ;
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale

Article 7 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS GRIM par :

- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire fonctionnement correspondant CHORUS GRIM, affectée au service Administration générale.

Article 8 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS DT par :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire générale,
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES, attaché principal d'administration de l'Etat, Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale
- Monsieur Pierre BRAY, gestionnaire budgétaire, correspondant CHORUS DT, affecté au service Administration générale,
- Madame Nathalie MAILLOT, gestionnaire budgétaire, affectée au service Administration générale,
- Madame Ghislaine BOZZO GAUDIN, assistante CHORUS DT

Article 9 : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT ; en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction :

- Madame Sylvie BLANCHARD ;
- Monsieur Bruno BOYER ;
- Madame Ghislaine BOZZO GAUDIN ;
- Monsieur David BRANCOURT ;
- Monsieur Pierre BRAY ;
- Madame Annie BRETON ;

- Madame Marie-Hélène CAVAILLES ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON ;
- Madame Annie COHEN ;
- Madame Sarah COURTAUD ;
- Monsieur Charles DALENS ;
- Madame Fabienne DEGUILHEM ;
- Madame Cécile DELANOE ;
- Madame Marie DELNATTE ;
- Madame Pascale DESGUEES ;
- Madame Marie-Josée DODON ;
- Madame Marie-Cécile DOHA ;
- Madame Axelle DROGUET ;
- Madame Hélène DUCHANAUD ;
- Madame Catherine DUMOULIN ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS ;
- Monsieur Cyrille FAYOLLE ;
- Madame Josiane GAMET ;
- Madame Christiane GAMOT ;
- Madame Nathalie GAY ;
- Madame Pascale GUYOT de SALINS ;
- Madame Aurélie INGELAERE ;
- Madame Marie-Pierre JALLAMION ;
- Madame Lila KACED ;
- Madame Maryline LAFFITTE ;
- Madame Fabienne LEFEVRE-WEISHARD ;
- Madame Stéphanie LEMOINE ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER ;
- Madame Sylvie LOLLIEUX ;
- Monsieur Thibault MACIEJEWSKI ;
- Madame Jocelyne MORENS ;
- Madame Christine PAOLI ;
- Monsieur Xavier PESENTI ;
- Monsieur Luc RENAULT ;
- Madame Nathalie MAILLOT ;
- Madame Marie-Andrée SCHUTTERLE.

Article 10 : S'agissant des documents relatifs à la paie par :

- Madame Axelle DROGUET; inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale; Secrétaire générale ;
- Monsieur Nicolas ESPINOSA-GALMES; attaché principal d'administration de l'Etat; Secrétaire général adjoint en charge de l'administration générale ;
- Madame Aurélie INGELAERE; inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale; Secrétaire générale adjointe en charge des ressources humaines et des juridictions sociales ;
- Monsieur Xavier PESENTI; attaché d'administration de l'Etat; chef du bureau de la gestion administrative du personnel ;
- Madame Michelle CIBERT-GOTHON; attachée principale d'administration de l'Etat; référente ressources humaines et affaires générales; site de Clermont-Ferrand.

Et en cas d'empêchement par :

- Madame Yvette PERRET ;
- Madame Sylvie BLANCHARD.

Article 11 : Sont exclus de la délégation de signature accordée à Madame Françoise MAY-CARLE; outre les actes visés aux articles 5 et 6 de l'arrêté n°2017-05-223 du 18 mai 2017; tous les actes juridiques (conventions; contrats; arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 100.000 € pour les subventions d'investissement;
- 50.000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics; ces derniers faisant l'objet de l'article 6 précité.

Toutefois; la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 12 : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

Article 13 : La présente décision de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs régional de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 21 juillet 2017

La directrice régionale et départementale par intérim,

Françoise MAY-CARLE